



## Annexe 3

# PROCOLE DETAILLANT LES MESURES PREVENTIVES D'HYGIÈNE GENERALE ET LES MESURES D'HYGIENE RENFORCEES EN CAS DE MALADIE CONTAGIEUSE OU D'EPIDEMIE OU TOUTE AUTRE SITUATION DANGEREUSE POUR LA SANTE

L'objectif est de définir des mesures systématiques à mettre en place pour protéger les enfants et les professionnels dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Les enfants sont exposés aux mêmes risques d'infections que dans les autres collectivités. Les micro-organismes le plus souvent en cause peuvent être :

- des virus (VRS virus respiratoire syncytial, virus herpétique, rotavirus (diarrhées), coronavirus (COVID 19)
- des champignons
- des bactéries

Ces agents infectieux sont en partie éliminés par l'action mécanique du lavage et sont généralement peu thermorésistants.

## MESURES PREVENTIVES D'HYGIENE GENERALE

### MESURES D'HYGIENE POUR LE PERSONNEL

Une bonne hygiène passe d'abord par une hygiène corporelle quotidienne : corps et cheveux.

#### Tenue vestimentaire

Chaque professionnel porte une blouse, ou une tenue réservée au temps de travail changée quotidiennement.

#### Pour le personnel travaillant auprès des enfants

- tenue de travail, ou blouse
- chaussures de crèche
- port d'une charlotte et d'un tablier en biberonnerie

### Pour le personnel de cuisine

- veste et pantalon de couleur blanche
- chaussures de sécurité
- tablier
- charlotte ou calot
- sur blouse et sur chaussures en dehors de la cuisine

### Pour le personnel de lingerie

- veste et pantalon de couleur parme
- chaussures de sécurité
- sur blouse à la manipulation du linge sale

### Pour le personnel d'entretien

- veste et pantalon de couleur parme
- chaussures de sécurité

Chaque professionnel dispose d'un vestiaire individuel permettant d'y laisser ses effets personnels sur le temps de travail.

Les vêtements de travail ou blouse sont changés et lavés quotidiennement à 60°C à la crèche, ou au domicile au choix du professionnel.

Si l'agent souhaite quitter l'établissement sur le temps de pause déjeuner, il remet ses vêtements de ville pour sortir.

### **Hygiène des mains**

#### Au préalable :

- ne porter ni montre, ni bijou : bagues ou bracelets
- avoir les ongles courts, sans vernis, ni faux ongles
- avoir les avants bras découverts
- avoir les cheveux attachés, en veillant à ne pas avoir de mèche tombant sur le visage

#### Quand se laver les mains ?

- à l'arrivée le matin à la crèche avant et après la pause déjeuner, le soir avant de quitter le service.
- avant un contact alimentaire et avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- après s'être mouché
- après s'être coiffé
- avant et après chaque prise en charge d'un enfant :
  - change
  - contact avec un produit biologique
  - habillage ou déshabillage
  - mouchage
  - administration de médicament

#### Technique de lavage des mains

- le lavage s'effectue à l'eau et au savon.

- Frotter pendant 30 secondes, en n'oubliant pas les espaces inter digitaux et les ongles
- bien rincer sous l'eau claire
- s'essuyer les mains avec du papier à usage unique

### Utilisation du gel hydro alcoolique

L'utilisation du gel hydro alcoolique doit être réservé aux situations où il n'y a pas de point d'eau à proximité.

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit rester la première intention.

Il est inutile d'appliquer du gel hydro alcoolique après un lavage soigneux des mains.

### **Autres gestes barrière à appliquer :**

- Tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Se saluer sans serrer la main et sans embrassade

Les agents qui le souhaitent pourront prendre une douche avant de quitter l'établissement.

### **MESURES D'HYGIENE POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS**

Le port de surchaussures est obligatoire dans l'enceinte de la crèche.

Une paire de chaussons est souhaitée pour les enfants qui marchent ; les chaussures pourront être rangées en journée dans le casier individuel de l'enfant prévu à cet effet.

Les parents sont invités à se désinfecter les mains à l'entrée dans l'établissement. Le gel hydroalcoolique ne doit pas être appliqué sur les mains des enfants.

Il est conseillé aux familles de laver une fois par semaine l'objet transitionnel de leur enfant.

### **HYGIÈNE DES LOCAUX**

Une bonne hygiène des locaux va permettre de lutter contre la transmission des germes.

L'aération des locaux doit être faite quotidiennement 4 fois par jour, durant 15 minutes minimum.

Les locaux et mobiliers doivent être nettoyés régulièrement selon le principe du plus propre au plus sale, du haut vers le bas.

Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées : elles doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement, et au moins deux fois par jour en cas d'épidémie :

- Poignées de porte
- Interrupteurs d'éclairage
- Digicodes
- Surfaces d'écrans
- Tables
- Cuvettes de toilettes
- Robinetteries

### **Les produits d'entretien**

Ils doivent être adaptés :

- À la nature des surfaces à traiter

- À la sécurité du personnel et des enfants
- Aux normes exigées : virucide, fongicide et bactéricides, et agréés aux contacts alimentaires.

Le nombre de produits différents doit être le plus possible limité afin d'éviter les mauvaises utilisations.

Afin d'éviter les risques :

- Tous les produits doivent être tenus hors de portée des enfants dans un local prévu à cet effet
- La date d'expiration des produits doit être vérifiée et respectée
- Lire les notices d'utilisations et les fiches de données sécurité
- Ne jamais mélanger des produits entre eux
- N jamais transvaser un produit dans un contenant autre que le contenant initial
- Respecter les dilutions indiquées sur l'emballage
- Respecter les temps de contact préconisés

### **NETTOYAGE DES JEUX MIS A DISPOSITION DES ENFANTS**

Les jouets proposés aux enfants sont nettoyés quotidiennement.

3 techniques de nettoyage peuvent être envisagées :

- Lavage en machine à 60°C
- Passage au lave-vaisselle
- Trempage de 15mn dans une solution désinfectante compatible avec l'usage alimentaire, puis rinçage et séchage.

Tout jouet présentant une souillure visible doit être lavé.

### **GESTION DES DECHETS**

Les couches doivent être préférentiellement manipulées avec des gants à usage unique en cas de selles molles ou liquides, et déposées dans une poubelle à couvercle.



Le port de gants ne dispense pas d'un lavage des mains.

La poubelle sera vidée à la mi-journée, un sac propre sera installé.

Le nettoyage et désinfection de la poubelle se fera à chaque changement de sac.

### **GESTION DU LINGE SALE**

L'ensemble du linge doit être lavé à 60°C.

Le linge doit être trié en 6 catégories, et lavé par catégories :

- Linge de cuisine : vêtements du cuisinier
- Linge de crèche : doudous, turbulettes, draps, lavettes des repas, bavoirs, sur chaussures, tabliers de peinture, linge de poupée, déguisements, linge de jeux d'eau, piscine...
- Linge de change : gants de change et serviettes de change

- Linge du personnel : vêtements du personnel, blouses et masques
- Linge de ménage et lingerie : tenues et masques
- Matériel de ménage : serpillières

## **MESURES D'HYGIENE RENFORCEES EN CAS D'EPIDEMIE**

Une épidémie se définit par l'apparition d'une maladie infectieuse contagieuse, qui frappe en même temps, dans un même endroit un grand nombre de personnes.

Il est important en crèche d'avoir connaissance de la survenue d'une maladie transmissible en collectivité afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures préventives ou curatives qui s'imposent.

Le lavage des mains des enfants et des adultes est l'acte essentiel de prévention de la transmission indirecte manuportée.

### **POUR LE PERSONNEL**

En cas d'épidémie ou de symptômes, le port du masque doit se faire tout au long de la journée. Mettre le masque en le tenant précautionneusement par les élastiques, et veiller à ce qu'il couvre correctement le nez et la bouche. Dès lors qu'il est correctement positionné, veiller à ne plus y toucher.

Une distance entre adulte doit être si possible respectée au maximum en cours de journée. Les « passages » dans les espaces d'accueil doivent être très limités et se faire quand cela est nécessaire.

L'utilisation de la salle de pause doit se faire en effectif limité. Les prises de repas, de boissons, doivent être successives une par une, les autres professionnels présents porteront le masque. Le masque devra être remis immédiatement après la prise alimentaire.

### **POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS**

La fréquentation de la collectivité n'est pas souhaitable en phase aiguë de la maladie. Les familles seront informées par le responsable d'établissement de la survenue d'une épidémie, et des mesures à prendre.

### **HYGIENE DES LOCAUX**

Ne pas utiliser d'aspirateur, utiliser la technique du balayage humide.  
Renforcer les mesures de nettoyage et désinfection.

Les produits désinfectants à privilégier sont :  
- L'eau de javel (hypochlorite de sodium)  
Les produits répondant à la norme EN 14476 (virucide)

## **HYGIENE DU LINGE**

La manipulation du linge sale en lingerie doit se faire avec des gants à usage unique, avec le port du masque.

## **NETTOYAGE DES JEUX MIS A LA DISPOSITION DES ENFANTS**

Seuls les jeux et jouets faciles à nettoyer doivent être proposés aux enfants. Ils doivent être proposés en nombre limité, et nettoyés une fois par jour.

Les jeux plus difficiles à laver doivent être mis à la disposition des enfants en rotation tous les 3 jours.

Privilégier plusieurs petites paniers qui peuvent être proposées en roulement.

